

Le vingt-huit avril deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de **Monsieur Lionel ESCOFFIER, Maire**.

Présents : M. Gilles AUTEROCHE, M. Benjamin BARRAS, M. Didier CARPI, M. Lionel ESCOFFIER, Mme Stéphanie JOSEPH, M. Jean-François LOLLIA, Mme Laurence MARTIN, M. Olivier MICHEL, Mme Cindy NOVELLI, Mme Isabelle PELISSIER, M. Jean-Michel PERTUIT, Mme Corinne SANCHEZ, Mme Marie-Thérèse SERGI, M. Jean-Luc VERGOBY.

Représentés : Mme Marie-France BEAUTEMPS représentée par Mme Isabelle PELISSIER, Mme Catherine ESPIGUE représentée par M. Jean-Luc VERGOBY, M. Marc NEGRON représenté par M. Lionel ESCOFFIER.

Absents non excusés : Mme Marjolaine BARBIER, Mme Kimberley MARSOT.

Secrétaire de séance : M. Benjamin BARRAS.

Délibération N° 2025.23 : Candidature à la reconnaissance « Territoires Engagés pour la Nature »

Rapporteur : *Jean-Michel PERTUIT*

CONSIDÉRANT que la biodiversité est le tissu vivant de notre planète et qu'elle permet de nous nourrir, de nous soigner, et de nous assurer un cadre de vie agréable et attractif. Qu'elle contribue également à l'atténuation des effets du changement climatique,

CONSIDÉRANT que la biodiversité est malheureusement aujourd'hui menacée comme le montre de nombreux rapports et études scientifiques. Le dernier rapport du GIEC (Groupe d'expert Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat) met en avant la nécessité de lutter contre le changement climatique en préservant la Biodiversité, ces deux aspects étant indissociables. Tous les deux ans, la France perd l'équivalent d'un département en terres agricoles et espaces naturels,

CONSIDÉRANT qu'en région Provence-Alpes-Côte d'azur, entre 1982 et 2018, les sols artificialisés ont progressé de plus de 106% au détriment des sols cultivés et des milieux ouverts (prairies landes maquis...) d'après les chiffres de l'Observatoire régional de la biodiversité (<http://www.observatoire-biodiversite-paca.org/>),

CONSIDÉRANT que les collectivités ont un rôle majeur à jouer pour la préserver, la restaurer, la reconquérir, la valoriser dans les territoires et entraîner l'ensemble des acteurs dans cette dynamique,

CONSIDÉRANT que « Territoires Engagés pour la Nature » est un programme conjoint du ministère de la Transition écologique et de Régions de France ; qu'il est porté par l'Office Français de la Biodiversité et par des collectifs régionaux dans chacune des régions volontaires ; qu'il s'agit d'une action territorialisée du Plan National Biodiversité qui constitue le volet "collectivités locales" de la Stratégie Nationale de la Biodiversité,

CONSIDÉRANT qu'en Provence-Alpes-Côte d'Azur, la démarche est portée par un collectif composé de la Région Sud, l'Office Français de la Biodiversité (OFB), la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), La Direction Régionale de l'Agriculture de l'Alimentation et de la Forêt (DRAAF), et de l'Agence Régionale pour la Biodiversité et l'Environnement (ARBE),

CONSIDÉRANT que l'animation du dispositif est portée par l'Agence Régionale pour la Biodiversité et l'Environnement (ARBE),

CONSIDÉRANT que l'objectif de la démarche est de faire émerger, reconnaître et accompagner des plans d'actions locaux en faveur de la biodiversité en s'inscrivant dans la durée

et dans une démarche de progrès ; que la démarche valorise les collectivités qui s'engagent dans un plan d'actions à 3 ans ; que ce plan d'actions doit détailler 4 à 6 fiches projets,

CONSIDÉRANT que la collectivité réalise déjà différentes actions pour prendre en compte la biodiversité et que sa volonté est de poursuivre son effort en s'engageant dans 4 nouvelles actions dans le cadre du dispositif Territoire engagé pour la Nature :

- Mise en place d'un plan d'action basé sur les résultats et les préconisations de l'Atlas de Biodiversité Communal réalisé sur la commune,
- Mise en place d'une gestion différenciée de ses espaces verts et naturels publics,
- Mise en place d'actions en faveur de la biodiversité dans des projets d'aménagement, de requalification ou de renaturation. Ces projets environnementaux sont à ce jour identifiés. Il s'agit de :
 - ❶ Extension des jardins partagés,
 - ❷ Végétalisation et renaturation du village,
 - ❸ Requalification et renaturation du nouveau cimetière,
 - ❹ Aménagement de la future zone d'activité.
- Désimperméabilisation de la cour de l'école maternelle et du jardin public.

CONSIDÉRANT que l'engagement permet de bénéficier d'un accompagnement de la cellule d'animation du dispositif et de partenaires relais pour faire émerger, formaliser le plan d'action et mener les projets, et de permettre d'obtenir une valorisation nationale, régionale et locale, et d'augmenter ainsi l'attractivité de son territoire.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE de déposer la candidature de la commune dans la démarche « Territoire Engagé pour la Nature » TEN,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager la collectivité dans la reconnaissance TEN sur cette base,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions possibles auprès de tous les organismes partenaires de la démarche TEN,

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

A l'unanimité

Délibération N° 2025.24 : Subventions aux associations

Rapporteur : Jean-Michel PERTUIT

Le rapporteur expose à l'assemblée que par souci de maintenir un partenariat actif avec le tissu associatif local, il convient d'aider les associations de la commune pour l'organisation de manifestations qui ont pour but d'animer notre village. Ainsi, la collectivité apporte chaque année une attention toute particulière à chaque demande de subvention.

Avant l'examen de cette délibération, il est expressément précisé que tous les élus, membres du bureau d'associations pouvant bénéficier de subventions, quittent la salle et ne participent pas au vote.

Mme Marie-France BEAUTEMPS, membre du bureau de l'association « A.G.E.A Gymnastique Volontaire », ne prend pas part au vote et sa procuration n'est pas prise en compte.

Pour l'année 2025, chaque association ayant fait la demande se verra attribuer la subvention suivante :

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2024	SUBVENTIONS ATTRIBUÉES
Les Pitchouns	18 000 €	18 000 €
Football Club Aureillois	4 800 €	4 800 €
Club Taurin Aureillois	2 000 €	2 000 €
Association des Parents d'Elèves	1 000 €	1 000 €
Association Aureilloise de Danses	1 200 €	800 €
Energie Solidaire 13	800 €	800 €
Jeunesse Aureilloise	800 €	800 €
Tennis Aureillois	700 €	700 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers Grans/Eyguières	500 €	500 €
Carreto Ramado	500 €	500 €
Collège d'Eyguières	500 €	500 €
L'Atelier des Alpilles		500 €
L'Aureille Musicale		500 €
Secours Catholique	500 €	500 €
Aureille Sport Aventure	400 €	400 €
Flour e Poutagié		400 €
Saint-Hubert Aureilloise	400 €	400 €
VTT Aureille	400 €	400 €
Fais ce qu'il te plaît	300 €	300 €
Au fil de l'Art Nature	200 €	200 €
A.G.E.A. Gymnastique Volontaire	100 €	100 €

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

APPROUVE l'attribution des subventions aux associations,

PRÉCISE que ces subventions seront mandatées à l'article 65748 du budget primitif 2025 de la commune.

A l'unanimité

Questions diverses.

La séance est levée à 18h50

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

Les Conseillers Municipaux,